

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
- 6 MAI 2019  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019  
DE LA**

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)



## A - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est également disponible sur le site internet de la commune **[www.mairie-saintjeandefos.fr](http://www.mairie-saintjeandefos.fr)**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent la date limite d'adoption.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

A titre exceptionnel, pour tenir compte des informations nécessaires à la préparation du budget transmis aux communes en retard, le Préfet a reculé la date limite de vote au 18 avril 2019 et la date limite de transmission au 6 mai 2019.

Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Fos.

Il a été proposé, exposé et validé lors de la réunion de la commission des finances en date du 8 avril 2019.

Suite au contexte particulier de l'année 2018 qui avait vu son budget réglé par le Préfet qui s'était substitué au Conseil municipal n'étant pas en capacité de le voter et suite au renouvellement intégral des membres de l'assemblée délibérante début de l'été 2018, le Budget primitif 2019 est le premier budget préparé par la nouvelle équipe municipale.

Par voie de conséquence, il sera exceptionnellement difficile pour cette année, d'établir des comparaisons avec l'exercice précédent du fait que le seul objectif de la Chambre régionale des comptes, en charge de préparer le budget 2018 pour le compte du Préfet, n'aura eu pour seul objectif que d'assurer la continuité du fonctionnement à minima des services de la commune.

Aucun travail de prospection ou d'analyse des dépenses n'a pu donc être entrepris pour le budget 2018.

Pour le budget 2019, l'équipe municipale avec en support les services communaux ont pu réaliser ce travail.

Il a été établi avec la volonté de :

- Redynamiser et moderniser les services municipaux ;
- Donner la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans tous ses aspects ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre et maintenir un haut niveau de services rendus aux habitants ;
- Maximiser la rentrée des recettes, trouver de nouvelles opportunités et mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible ;
- Ne pas augmenter la fiscalité ;
- Contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- Replacer notre commune au sein de son territoire ;
- Préparer l'avenir.

## **B - LE BUDGET PRINCIPAL**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Chaque section est divisé en chapitres eux-mêmes divisés en articles budgétaires (comptes pour la comptabilité privée).

Pour notre commune, au regard de sa strate (- 3.500 habitants), le budget est voté au niveau de chaque chapitre.

### **1. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

**La section de fonctionnement s'équilibre à 1.649.673,08 euros en dépenses et en recettes.**

I. **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, TAP, location de la salle polyvalente, concessions funéraires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2019 sont évaluées à 1.649.673,08 euros.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour memoir (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	130 969,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services	75 704,00	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
73	Impôts et taxes	712 547,00	0,00	757 173,99	757 173,99	757 173,99
74	Dotations et participations	353 004,00	0,00	414 015,00	414 015,00	414 015,00
75	Autres produits gestion courante	25 714,00	0,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 297 938,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 248 588,99</b>	<b>1 248 588,99</b>	<b>1 248 588,99</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 442 938,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 248 588,99</b>	<b>1 248 588,99</b>	<b>1 248 588,99</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)	24 669,00		0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 669,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 467 607,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 248 588,99</b>	<b>1 248 588,99</b>	<b>1 248 588,99</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>401 084,09</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 649 673,08</b>

**L'atténuation des charges** (chapitre 013) pour un montant de **10.000 €** correspondant à des remboursements de trop-versés de charges ou de rémunérations de personnel.

Le **produit des services** (chapitre 70) est prévu à hauteur de **53.700 €**. Ce produit est constitué principalement de la redevance péri-scolaire pour 48.100 € (restauration scolaire), les redevances d'occupation du domaine public pour 3.500 € (terrasses), les concessions dans les cimetières pour 1.600 €.

Les **impôts et taxes** (chapitre 73) pour un montant total de **757.173,99 €** comprennent la perception des 3 taxes foncières et d'habitation pour 674.826 €, la dotation de solidarité intercommunale (reversion fiscalité entreprise CFE) pour 12347,99 €, les droits de place pour 7.500 €, la taxe sur les consommateurs finaux d'électricité (EDF et ses concurrents) pour 32.000 € et des taxes diverses telles que la taxe sur les terrains nus devenus constructibles pour 30.000 €.

Concernant les rentrées fiscales, il est à noter que malgré les annonces gouvernementales d'exonérations en matière de taxe d'habitation à partir de cette année, notre commune ne paraît pas encore impactée. On peut même noter une augmentation des prévisions en hausse de près de 4,30 % par rapport à 2018 (646,897 € contre 674.826 € cette année).

A taux constants, puisqu'ils resteront inchangés cette année, cette augmentation est à mettre au profit de la mise à jour des bases et assiettes de calcul des 3 taxes que sont la taxe d'habitation (13,02 %), la taxe sur le foncier bâti (24,58 %) et la taxe sur le foncier non bâti (88,00 %).

Les dotations et participations (chapitre 74) qui sont des dotations de compensation versées par l'Etat en fonction de la strate à laquelle appartient notre commune, son caractère rural et différents paramètres liés au nombre d'habitants, longueurs de voiries, dynamisme économique, catégorie socio-professionnelle des habitants... pour un montant total de **414.015 €**.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les loyers perçus par la commune pour les biens immobiliers loués pour **13.700 €**.

## II. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2019 sont évaluées à 1.649.673,08 euros.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	545 016,00	0,00	524 597,80	524 597,80	524 597,80
012	Charges de personnel	622 050,00	0,00	592 050,00	592 050,00	592 050,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	168 868,00	0,00	127 401,18	127 401,18	127 401,18
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 335 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 244 048,98</b>	<b>1 244 048,98</b>	<b>1 244 048,98</b>
66	Charges financières	32 535,00	0,00	30 585,27	30 585,27	30 585,27
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions (4)	5 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévuesFonct			30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 393 469,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 354 634,25</b>	<b>1 354 634,25</b>	<b>1 354 634,25</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	316 234,00		295 038,83	295 038,83	295 038,83
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>316 234,00</b>		<b>295 038,83</b>	<b>295 038,83</b>	<b>295 038,83</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 709 703,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 649 673,08</b>	<b>1 649 673,08</b>	<b>1 649 673,08</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 649 673,08</b>

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont estimées à hauteur de **524,597,80 €**, soit une baisse de près de 3,75 % par rapport à 2018.

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services municipaux : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes d'assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires et surtout la convention enfance jeunesse avec l'Association Familles Rurales qui représente près d'un quart de ce chapitre.

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant. Un premier travail a été réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire. Une attention particulière sera portée tout au long de l'exécution du budget de cette année et lors de la préparation du prochain.

Les **charges de personnel** (chapitre 012) s'établissent à **592.050 €**, en baisse de près de 5% par rapport au budget 2018. C'est la volonté de l'équipe municipale de réorganiser les services pour plus d'efficacité, tout en intégrant le fait qu'il ne peut cohabiter plusieurs statuts différents de personnel et que la priorité est de pérenniser chaque postes de travail avec comme objectif de valoriser le travail de chaque agent par une prise en compte quotidienne de leur environnement de travail.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont évaluées à **127.401,18 €** en baisse de près de 25% par rapport à 2018. Elles correspondent aux indemnités des élus à verser qui restent identiques au mandat précédent, à des corrections d'imputation comptable notamment en l'absence de prévision de contribution aux organismes de regroupement qui avait été évalué à 50.000 € en 2018 mais qui avait été prévue par erreur, au maintien du soutien à la dynamique associatives avec un montant de subventions de 30.200 €, la contribution au service incendie pour 31.201,18 €, une subvention de fonctionnement au CCAS pour 5.000 €.

Les **charges financières** (chapitre 66) pour **30.585,27 €** devraient être en légère baisse de près de 6%. Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts et qui sont fonction des tableaux d'échéance de remboursement de la dette.

Les **dotations aux provisions** (chapitre 68) pour une prévision de **30.000 €** correspondent aux risques liés aux contentieux en cours entre la commune et deux agents (1 CDD parti et une titulaire encore présente dans les effectifs de la commune), ainsi que les actions au tribunal administratif en cours avec des élus de la précédente mandature et de l'actuelle opposition.

Les prévisions de **dépenses imprévues** (chapitre 022) d'un montant de **30.000 €** donnent comme le permettent les textes la possibilité de pouvoir à tout moment alimenter des dépenses de fonctionnement sans repasser par un vote au Conseil municipal. Elles sont normalement plafonnées à 7,5% du montant total des dépenses de fonctionnement soit pour le cas de notre budget communal 2019 près de 124.000 €.

Enfin pour finir, le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023) d'un montant de **295.038,83 €** qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement qui est dédié à la réalisation des investissements de la commune et qui est donc viré en recettes de la section d'investissement. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement.

## 2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### I. Recettes d'investissement

**Les recettes d'investissement 2019 sont évaluées à 1.179.342,35 euros.**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour memoir (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	<b>Stocks</b>		0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	256 164,00	677 618,21	677 618,21
1321	Etat & établ.nationaux	143 004,00	117 123,00	117 123,00
1322	Régions	9 910,00	100 000,00	100 000,00
1323	Départements	103 250,00	15 495,21	15 495,21
1326	Autres EPL		15 000,00	15 000,00
1336	Participation voirie et réseaux		430 000,00	430 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>		0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>		0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>		0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>		0,00	0,00
22	<b>Immos reçues en affectation</b>		0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>		0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	256 164,00	677 618,21	677 618,21
10	<b>Dotations Fonds divers Réserves</b>	46 054,00	140 000,00	140 000,00
10222	FCTVA		80 000,00	80 000,00
10223	TLE	46 054,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement		60 000,00	60 000,00
18	<b>Compte de liaison</b>		0,00	0,00
26	<b>Participations et créances ratta</b>		0,00	0,00
27	<b>Autres immos financières</b>		0,00	0,00

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)**

024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		46 054,00	140 000,00	140 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>302 218,00</b>	<b>817 618,21</b>	<b>817 618,21</b>
021	Virement de la section de fonct.	316 234,00	295 038,83	295 038,83
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>316 234,00</b>	<b>295 038,83</b>	<b>295 038,83</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>316 234,00</b>	<b>295 038,83</b>	<b>295 038,83</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres )		<b>618 452,00</b>	<b>1 112 657,04</b>	<b>1 112 657,04</b>

RESTES A REALISER 2018 (10)		0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		66 685,31
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 179 342,35</b>

Les **subventions d'investissements** (chapitre 13) sont évaluées à **677.618,21 €** en hausse de près de 265 % par rapport à 2018 ce qui est dû principalement à la prise en compte de la participation voirie et réseaux pour 430.000 € qui correspond au remboursement de l'avance qui sera faite par la commune de la totalité des équipements publics financé par les opérateurs pour les lotissements « La Conscience » et « Les Orjous » dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial dont le permis d'aménager est en cours de réalisation.

A cela s'ajoute principalement les subventions accordées et restant à percevoir pour les travaux terminés de l'Avenue du Monument pour 100.000 € (Conseil régional), le Fond de soutien à l'initiative local 2017 (Etat) pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Les **dotations fonds divers** (chapitre 10) d'un montant de **140.000 €** comprenant le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 80.000 € et la perception des taxes d'aménagement (permis, autorisations d'urbanisme) pour 60.000 €.

**Concernant le FCTVA**, il faut savoir que les communes ne récupèrent pas la TVA mais il existe néanmoins la possibilité de percevoir une compensation sur l'exercice N-2. En 2019 nous attendons donc le versement de cette compensation pour l'année 2018 (prise en compte de l'année 2016) et pour l'année 2019 (prise en compte de l'année 2017).

Vous retrouvez également en recettes, le **virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021) pour un montant de **295.038,83 €**.

## II. Dépenses d'investissement

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour memoir (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études		15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	595 790,45	82 216,56	82 216,56
2111	Terrains nus	1 318,66	0,00	0,00



**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019  
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)**

2116	Cimetières	10 140,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	22 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	26 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements de cimetière	10 141,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	23 000,00	0,00	0,00
2135	Instal. géné. agenc. aména. cons	456 140,31	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	15 716,37	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage	3 253,43	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage	114,00	0,00	0,00
2158	Autres matériels & outillage	1 003,32	22 578,00	22 578,00
2181	Installat° géné. agenc. divers	535,35	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	11 191,00	12 432,33	12 432,33
2184	Mobilier	3 172,41	21 968,23	21 968,23
2188	Autres immo corporelles	12 064,60	25 238,00	25 238,00
<b>22</b>	<b>Immos reçues en affectation (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>		<b>985 404,61</b>	<b>985 404,61</b>
2313	Immos en cours-constructions		268 951,20	268 951,20
2315	Immos en cours-inst.techn.		716 453,41	716 453,41
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>595 790,45</b>	<b>1 082 621,17</b>	<b>1 082 621,17</b>
<b>10</b>	<b>Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>49 762,90</b>	<b>51 712,82</b>	<b>51 712,82</b>
1641	Emprunts en euros	49 762,90	51 712,82	51 712,82
<b>18</b>	<b>Compte de liaison</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratta</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immos financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues Invest</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
020	Dépenses imprévues Invest	20 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>69 762,90</b>	<b>81 712,82</b>	<b>81 712,82</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>665 553,35</b>	<b>1 164 333,99</b>	<b>1 164 333,99</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (7)</b>	<b>24 668,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>24 668,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Immos en cours-constructions	24 668,65	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>24 668,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>690 222,00</b>	<b>1 164 333,99</b>	<b>1 164 333,99</b>

<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>		<b>15 008,36</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 179 342,35</b>

Les **immobilisations incorporelles** (chapitre 20) pour **15.000 €** correspondent aux frais d'études pour la prestation d'un cabinet d'architecture relatif à la mise en route du projet de nouvelle cantine.

Les **immobilisations corporelles** (chapitre 21) sont évaluées à **82.216,56 €** et correspondent principalement à des projets d'équipement mobilier pour un montant de 21.968,23 € (armoire forte mairie, mobilier mairie, tables et plateaux salle polyvalente...), autre matériel et outillage pour 22.578 € (installation vidéosurveillance, mobilier urbain...), matériel de bureau informatique pour 12.432,33 € (renouvellement parc informatique, équipement matériel numérique

et informatique école primaire...), autres immobilisations corporelles pour 25.238 € (rideaux salle polyvalente cantine et salle de repos, matériel électoral isoires urne, voile décoratif place mairie, barnums...).

Les **immobilisations en cours** (chapitre 23) sont évaluées à **985.404,61 €**.

Elles correspondent tout d'abord à la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dont le reliquat à réaliser s'élève à 268.951,20 € après mise à jour.

Arrivent ensuite les opérations de travaux dont le démarrage ou la réalisation intégrale sont prévus en 2019 principalement les suivants :

- Eclairage public tranche n°6	24.390,72 €
- Réfection pluvial et chaussée rue Jeu de ballon	204.000,00 €
- Réfection chemin des Plantades	56.101,87 €
- Réfection partie basse rue cave coopérative	17.089,02 €
- Plan Urbain Partenarial des 2 lotissements	430.000,00 €
- Travaux Lotissement "Brun"	24.745,00 €

## C – ETAT DE LA DETTE

Notre commune est engagée dans le cadre de 5 emprunts auprès de 3 institutions financières.

Le plus ancien date de 2007, le plus récent de 2017 et a servi à financer les travaux de l'avenue du Monument.

L'annuité de la dette qui est la somme qui sera consacrée au remboursement de ces emprunts en 2019 sera de 82.298,09 € ; elle se décompose en 51.712,82 € pour le capital et 30.585,27 € pour les intérêts.

Le stock de la dette, c'est-à-dire le capital restant à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 869.541,55 €.

## D – ETAT DU PERSONNEL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, notre commune compte 13,82 agents titulaires équivalent temps plein.

Ce personnel peut-être complété par du personnel contractuel sur des contrats à durée déterminés pour des besoins saisonniers ou liés à un accroissement temporaire d'activités.

Certains personnels temporaires peuvent aussi provenir de structures extérieurs telles que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour des missions liés à

des besoins saisonniers, à un accroissement temporaire d'activités ou pour remplacer des agents titulaires en congés payés ou en congés sous divers statuts de maladie.

## D – RATIOS FINANCIERS

La population totale municipale de Saint-Jean-de-Fos est de 1.704 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (millésime INSEE 2016).

La moyenne nationale de la strate retenue est basée sur des communes de 500 à 2.000 habitants.

	<b>Commune de Saint-Jean-de-Fos</b>	<b>Moyennes nationales de la strate *</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement / population</b>	795	614
<b>Produit des impositions directes / population</b>	396	342
<b>Recettes réelles de fonctionnement / population</b>	733	771
<b>Dépenses d'équipement brut / population</b>	644	255
<b>Encours de la dette / population</b>	480	611
<b>DGF / population</b>	194	158
<b>Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement</b>	43,7%	43,8%
<b>Dette / Recettes réelles de fonctionnement</b>	70,0%	79,3%

Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2016 - année de référence 2013) ; calculs DGCL.